



Enfants non reconnus par leur père

Par **KCJ**, le **13/06/2008** à **10:46**

Bonjour Je suis maman de 2 enfants non reconnus par leur père. (1 an et demi et 4 ans) et c'est le même père . Il les voit de temps en temps et pour eux je ne m'y oppose pas mais je souhaiterais que les choses soient claires car actuellement il les prend 2 h par ci par là quand ça l'arrange. Il ne me donne jamais un sous et là je sature ! Je voudrais donc savoir si il y a un moyen de l'obliger à me verser une pension alimentaire et que les gardes soient clairement définies et qu'il soit obligé de s'y tenir. Comme la situation l'arrange... aucune contrainte, aucune obligation il ne souhaite bien évidemment pas les déclarer. Du coup je me trouve bloquer... car je ne peux l'obliger à rien et si je l'envoie promener il ne verra plus les enfants et je ne veux pas en arriver là car je pense que c'est important qu'ils voient leur père .
rnMerci de me renseigner sur les éventuelles démarches à entreprendre.

Par **jeetendra**, le **13/06/2008** à **12:29**

bonjour, vous pourrez saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir une pension alimentaire et la mise en place d'un droit de visite et d'hébergement pour votre ex concubin, le recours à un avocat n'est pas obligatoire pour la procédure, courage à vous, cordialement